prétendu que je devais opposer ma dénégation à ce fait. Je le répète, j'ignore si ces messieurs ont pris une part active à l'élection et rien ne prouve qu'ils se soient immiscés aans la lutte. En dernière analyse, la question se résume à un seul individu, un M. Leblanc qui, paraît-il, aurait pris part à l'élection. On s'est livré à des perquisitions dans toute la ville de Guysborough, en quête de preuves à cet égard, et au dire du "Sun" de Truro, organe du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse, le représentant du "Star", de Montréal, se seraient rendu dans la province et aurait consacré une semaine toute entière à la recherche de renseignements; et cependant à peine a-t-on pu découvrir un seul individu contre lequel il soit possible de porter une accusation spécifique. Tout bien compté, receveurs, préposés aux pêcheries et aux douanes, employés de chemins de fer, il y a bien 200 à 300 employés fédéraux dans ce comté, et puisqu'on a réussi à ne découvrir qu'un seul individu qui se soit rendu coupable d'ingérence dans la politique, il y a là à mon avis, une assez bonne note à enregistrer en faveur du parti libéral. D'ailleurs, me dit-on, le fonction-naire en question n'était pas alors au service du chemin de fer Intercolonial; il avait obtenu un congé d'absence, par suite de quelque accident qu'il avait subi et qui le rendait inhabile à remplir ses fonctions. C'est au cours de ce congé d'absence qu'il piqua cette pointe dans le comté de Guysborough. Voilà ce qu'on affirme, et l'affirmation est, je crois, conforme à la vérité des faits. Si les messieurs de la gauche étaient au pouvoir, pense-t-on qu'en pareilles circonstances, on n'aurait à reprocher qu'à un seul fonctionnaire de Guysborough pareille ingérence? Sous l'ancien régime, antérieurement à 1896, presque tous les fonctionnaires publics jouaient le rôle d'agents politiques du parti conservateur et l'on comptait sur leur coopération à titre d'agents d'élection. Ainsi, à cette époque, les chèques relatifs aux primes à la pêche étaient utilisés comme une sorte de fonds pour la campagne politique à Guysborough, et l'on faisait en sorte de distribuer ces chèques aux pêcheurs, à l'époque même où les candidats conservateurs sollicitaient les suffrages parmi ces populations de pêcheurs. Un autre stratagème consistait à imposer des amendes aux pêcheurs dans un but politique, amendes qu'on ne cherchait jamais à percevoir.

Ainsi, on accusait un pêcheur d'avoir de petits homards en sa possession ou d'avoir commis quelque infraction de ce genre, et on le faisait condamner à \$15 ou \$20 d'amende; mais jamais on ne cherchait à perce voir l'amende. Puis, à l'approche de la période électorale, on dressait la liste de tous les pêcheurs établis sur la côte de ce comté et peut-être même de tous les comtés de la Nouvelle-Ecosse; et l'appellation vulgaire de "vote du homard" était appliqué aux suffrages de ces pêcheurs. Nous

ne comptions point sur les suffrages des pêcheurs ainsi désignés sur nos listes. Les meneurs du parti conservateur disaient à ces électeurs : si vous votez en faveur du candidat conservateur, vous ne payerez pas l'amende, mais si vous donnez votre suffrage en faveur du candidat libéral, un mandat de saisie sera émis contre vous demain matin même. C'est ainsi que cette menace de l'amende restait suspendue sur la tê-te de ces pêcheurs et assurait leur vote à chaque élection. Voilà quelques-uns des expédients adoptés par ces messieurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Il y a huit ans à peine que cela se passait; mais depuis qu'ils siègent dans l'opposition, ils se sont épris de la pureté électorale et ils jettent les hauts cris, lorsqu'un seul fonctionnaire prend part à une élection.

M. R. L. BORDEN: L'honorable député voudrait-il nous désigner un seul pêcheur qui ait été ainsi traité, sous l'ancien régime?

M. SINCLAIR: La liste de ces pêcheurs se trouve dans un rapport soumis à la Chambre en 1891 et elle figure sans doute au compte rendu de nos délibérations : car cette question a été débattue ici. Ces messieurs de la gauche prétendent que nul fonctionnaire public ne doit s'ingérer dans les luttes électorales ; mais ils oublient sans doute que lorsqu'ils étaient au pouvoir, il y avait au moins 200 avocats reviseurs qui se montraient tous partisans agissants. Ce sont eux qui confectionnaient les listes et décidaient quels étaient ceux qui avaient droit de suffrage. Le débat qui a surgi aujourd'hui semble avoir été provoqué délibérément par les députés de la gauche. Il y a deux mois le "Sun", de Truro, publiait ce qui suit :

Durant la récente élection partielle dans le comté de Guysborough, M. B. A. McNab, un journaliste de Montréal, bien connu dans la métropole commerciale se rendit jusqu'à New-Glasgow. Il y séjourna une semaine. Sa présence en cette localité lui attira de la part du journal grit de cet endroit un véritable débor-dement d'injures. On accusa le visiteur d'être un corrupteur public, on l'appela le compère de "Cap." Sullivan. On ne saurait concevoir une série d'articles plus évidemment diffamatoires. M. McNab demeura impassible. Il quitta New-Glasgow, sa besogne une fois finie. La nature de cette besogne nous est maintenant révélée. C'est à son initiative qu'est due la révélation des menées corruptrices auxquelles on a eu recours durant la campagne électorale à Guysborough. Il paraîtrait que, durant cette campagne, il s'ingénia à faire la lumière sur les expédients inavouables auxquels les libéraux ont eu recours. De jour en jour, on découvre quelque nouvel aspect de cette sinistre besogne. Le dénouement arrivera, dit-on, lorsque la question sera soulevée dans la Chambre des communes, au cours du débat budgétaire, quand il s'agira de voter les appointements de quelques-uns des fonctionnaires publics qui ont pris une part active à la lutte électorale. Les dépositions